

Décision n° 2023-2727
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 1^{er} décembre 2023
renouvelant l’attribution de ressources en numérotation à
la société Kav El International

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Kav El International reçu le 30 novembre 2023, sollicitant le renouvellement de l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 1^{er} décembre 2023, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 1^{er} décembre 2025, à la société Kav El International (immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Israël sous le numéro 514 777 218) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros polyvalents	05 90 16 0	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 16 2	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 16 9	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 34 0	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 34 4	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 34 5	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 90 34 9	2021-2426	Guadeloupe, St Martin et St Barthélemy
Numéros polyvalents	05 96 45 0	2021-2426	Martinique
Numéros polyvalents	05 94 95 0	2021-2426	Guyane
Numéros polyvalents	05 94 95 2	2021-2426	Guyane
Numéros polyvalents	05 94 95 9	2021-2426	Guyane
Numéros polyvalents	02 63 07 0	2021-2426	La Réunion - Océan indien
Numéros polyvalents	02 63 07 1	2021-2426	La Réunion - Océan indien
Numéros polyvalents	02 69 02 6	2021-2426	Mayotte

Article 2. La société Kav El International acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Kav El International et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2023

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales